

## Sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de **Formateur des Personnels.**

L'UFAP UNSa Justice vous informe :

Ouverture de la sélection du **lundi 26 février 2024** au **vendredi 29 mars 2024.**

+++

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **mardi 28 mai 2024**

+++

Dépôt du dossier RAEP par voie dématérialisée jusqu'au **9 Août 2024** à  
[concours-svt.dap@justice.gouv.fr](mailto:concours-svt.dap@justice.gouv.fr)

L'épreuve orale d'admission se déroulera du **lundi 16 septembre** au **vendredi 27 septembre 2024**

Sont autorisés à participer à la sélection, les agents du corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire qui ont accompli au 1er janvier 2024, au moins 5 années de services effectifs en qualité de titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercé à l'administration pénitentiaire les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'administration pénitentiaire ;
- avoir exercé à l'administration pénitentiaire en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de 2 ans.

«Liens pratiques» APNET/rubrique ressources humaines/recrutement concours.

Tout agent qui fait acte de candidature s'engage à exercer les fonctions pendant une durée minimale de **3 ans.**

Pour les candidats en situation de handicap, inscriptions par voie télématique sur le site APNET du ministère de la Justice jusqu'au **5 avril 2024.**

Le 27 février 2024  
La Fédération